



Nom de l'hébergement													
Adresse de l'hébergement													
Nom du gestionnaire													
Mail de l'établissement													
Type d'hébergement													
Nombre d'étoiles/épis ou équivalent													
Tarif de la taxe de séjour par personne et par nuit													
Mois déclaré													
Date	Nombre d'unités louées (*)	Nb pers. Assujetties à la Taxe de séjour		Exonérations de taxe de séjour								Montant de la Taxe collectée	
		Taux plein		Saisonniers		Personnes mineures		Hébergement urgence		Loyer inférieur Montant			
		Nuitées	Euros	Nuitées	Euros	Nuitées	Euros	Nuitées	Euros	Nuitées	Euros	Nuitées	Euros
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
11													
12													
13													
14													
15													
16													
17													
18													
19													
20													
21													
22													
23													
24													
25													
26													
27													
28													
29													
30													
31													

(*) Unité = nombre de chambres pour un hôtel ou une chambre d'hôte, nombre d'emplacements pour un camping

Perception du 1er janvier au 31 décembre.

Date limite de déclaration et de versement au 1er Juin pour la période de collecte du 1er Janvier au 30 avril de l'année;

Date limite de déclaration et de versement au 1er Octobre pour la période de collecte du 1er Mai au 31 Août de l'année;

Date limite de déclaration et de versement au 1er Février de l'année N+1 pour la période de collecte du 1er Septembre au 31 décembre de l'année N.

Fait à Le

Signature :